



Bd Mexico (ex Rue G) Ain Sebaa  
Tel : 05 22 35 06 00  
Fax : 05 22 35 06 83  
cadilhac@cadilhac.ma

## Fiche de données de sécurité

### Acide ascorbique

Réf : DA02-22  
Version v1  
Date 31/03/2011

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ

### Identification de la substance ou de la préparation

Nom Acide ascorbique

### Identification de la société

Cadilhac SA.  
Bd Mexico (ex Rue G) Ain Sebaa  
Tel : 05 22 35 06 00  
Fax : 05 22 35 06 83  
cadilhac@cadilhac.ma

## 2. COMPOSITION /INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Constituant	Numéro CAS	%
ACIDE ASCORBIQUE	50-81-7	100%

### Substances Dangereuses représentatives :

(Présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

### Autres substances apportant un danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

### Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

### Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

### 4. PREMIERS SECOURS

<b>Indications générales</b>	D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.
<b>Inhalation</b>	En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.
<b>Contact avec les yeux</b>	Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.
<b>Ingestion</b>	Faire appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L 'INCENDIE

<b>Moyen d'extinction approprié</b>	En cas d'incendie, utiliser des agents chimiques secs, du dioxyde de carbone et de l'eau.
<b>Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu</b>	En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.
<b>Autres recommandations</b>	Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

<b>Précautions individuelles</b>	Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

<b>Prévention des incendies</b>	Interdire l'accès aux personnes non autorisées.
<b>Utilisation(s) particulière(s)</b>	Matériaux d'emballage recommandés : Plastique, verre. Matériaux d'emballage contre-indiqués : Métal, aluminium.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION /PROTECTION INDIVIDUELLE

### Mesures d'ordre technique :

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

<b>Protection des mains :</b>	Type de gants conseillé : - Nitrile - Caoutchouc Naturel
<b>Protection des yeux et du visage :</b>	Utiliser des lunettes de protection.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations générales :

Etat Physique : Solide en blocs.

Couleur : Blanc.

Odeur : Caractéristique.

Masse moléculaire : 176.12

Formule brute : C<sub>6</sub>H<sub>8</sub>O<sub>6</sub>

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation : non concerné.

La mesure du pH est impossible ou sa valeur est : non concerné.

pH en solution aqueuse : 3 (5 g/l - 20°C)

Intervalle de Point Eclair : non concerné.

Pression de vapeur : non concerné.

Densité : > 1

Densité relative : 1.65 (20°C)

Hydrosolubilité : Soluble. 333 g/l (20°C)

### Autres informations:

Point/intervalle de fusion : 191 °C.

Température d'auto-inflammation : 380 °C.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

<b>Matières à éviter :</b>	Tenir à l'écart d'agents oxydants.
----------------------------	------------------------------------

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

La préparation ne contient aucune substance classée comme dangereuse selon la directive 67/548/CEE.

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

En cas d'ingestion :

DL50 (orale - rat) = 11900 mg/kg

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

**Persistence et dégradabilité :**

Facilement biodégradable.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Déchets:</b>	Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.
<b>Emballages souillés:</b>	Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé
<b>Dispositions locales</b>	La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement. On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2007 - IMDG 2006 - ICAO/IATA 2007).

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Les informations données ci-dessus ne sauraient donc engager notre responsabilité.